

Communiqué de presse

Février – mars 2011

Envie de reprendre des études en Haute Ecole ?

**Un autre mode d'accès en Hautes Ecoles pour les adultes en reprise d'études
La valorisation des acquis de l'expérience (VAE)**

Mots clés

Adultes en reprise d'études – reconversion – reconnaissance/valorisation des acquis d'expérience – nouveau dispositif harmonisé – cofinancement Fonds social européen et ensemble des Hautes Ecoles en Communauté française – égalité des chances – Longlife Learning (apprentissage tout au long de la vie) – Processus de Bologne

Se reconvertir, augmenter ses chances de trouver un emploi, obtenir une promotion, faire reconnaître ses acquis professionnels, telles sont les motivations des personnes qui souhaitent décrocher un diplôme de l'Enseignement supérieur en valorisant leur expérience personnelle et professionnelle.

Le Conseil général des Hautes Ecoles a conçu une procédure de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) destinée à des « adultes en reprise d'études » dans le cadre d'un projet couvrant la période 2007-2013, cofinancé par le Fonds Social Européen et l'ensemble des Hautes Ecoles en Communauté française. Pour que les futurs candidats soient traités de la même manière sur tout le territoire de la Communauté française, cette procédure sera commune à toutes les Hautes Ecoles.

La valorisation des acquis de l'expérience s'inscrit en outre pleinement dans le contexte européen en ce qu'elle introduit dans le curriculum académique actuel la valorisation des acquis d'apprentissage issus d'autres voies que la filière scolaire.



Un contexte européen

L'enseignement supérieur de la Communauté française est impliqué dans le processus de Bologne et s'inscrit dans les recommandations du communiqué de la Conférence des ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur à Louvain-la-Neuve en avril 2009 : « *Au cours de la décennie 2010-2020, il est essentiel que l'enseignement supérieur européen apporte son concours à la réalisation d'une Europe de la connaissance qui soit éminemment créative et innovante.* »

Face au défi du vieillissement de sa population, l'Europe ne peut mener à bien ce projet que si elle optimise les talents et les capacités de tous ses citoyens et s'engage pleinement dans l'éducation et la formation tout au long de la vie tout en élargissant l'accès à l'enseignement supérieur. » Dans un tel cadre, il convient pour tous les signataires d'élargir l'accès à l'éducation et de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie.

La VAE en Communauté française

En Communauté française, cette reconnaissance des acquis de l'expérience ne va pas, comme en France, jusqu'à la délivrance d'un diplôme sur la seule base de l'expérience. La valorisation des acquis de l'expérience ne peut pas concerner un cursus académique complet. Dans tous les cas, l'étudiant devra suivre, au minimum, l'équivalent d'une année d'études (60 crédits).

La reconnaissance d'acquis n'est valable que pour une Haute Ecole considérée. Cependant, des institutions pourront s'associer pour convenir de la reconnaissance réciproque de leurs décisions de valorisation, comme c'est le cas en Flandre.

Enfin, les Hautes Ecoles ont mis en commun des moyens pour assurer un traitement équitable des dossiers de valorisation grâce à une procédure commune. Une partie des moyens communs sera par ailleurs consacrée à l'accompagnement des futurs candidats à la VAE dans chaque Haute Ecole de manière à leur fournir un soutien pédagogique pour la rédaction de leur dossier de valorisation et garantir l'égalité des chances.

Un dispositif d'ensemble

Pour parachever ce dispositif, un très large partenariat devra se tisser afin d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées par ces nouvelles possibilités d'accès à l'enseignement supérieur. Les partenaires visés sont les organismes en contact non seulement avec les chercheurs d'emplois tels que Actiris, Forem, ... , avec le milieu des entreprises, sans oublier le Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP).



En conclusion

En misant sur un nouveau dispositif commun et sur la qualité de l'accompagnement des candidats, le Conseil Général des Hautes Ecoles s'inscrit dans les objectifs du processus de Bologne tels qu'ils ressortent des travaux de Louvain la Neuve tout en leur imprimant une marque sociale toute particulière.

L'enseignement joue en outre son rôle dans ce cadre en contribuant à former des travailleurs non seulement adaptés à un monde du travail en pleine mutation mais également citoyens responsables.

Durant les mois de février et mars, des **séances d'informations** à Liège, Mons, Libramont, Bruxelles et Namur permettront à l'ensemble des professionnels concernés de se familiariser avec ce nouveau mode d'accès à des études supérieures en Hautes Ecoles.

hevdbni 22/2/11 14:48

Supprimé: (voir affiche jointe)

Renseignements :

Thierry LOTHAIRE
Coordinateur de la Cellule VAE interréseaux (CGHE)
065 382610 - 0478 548683
Thierry.lothaire@hainaut.be
www.vae.cghe.cfwb.be

